****

**Rapport de vérification interne des comptes 2022**

Principales observations sur l’exercice sous revue

* Toutes les transactions ont passé exclusivement par un compte ouvert en francs suisses à la Banque cantonale neuchâteloise et un compte ouvert en euros auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.
* L’exercice 2022 enregistre une perte de CHF 276.34. La fortune se monte désormais à CHF 15'135.02. En accord avec l’organe de contrôle, ce montant tient compte de la dissolution du solde de la provision de CHF 5'000, provision constituée dans le cadre d’un don de la LORO de CHF 15'000 en 2020 destiné au financement du cycle 9 consacré au thème de l’Archipel.

* La situation financière de l’Association continue à être satisfaisante.

En conclusion, et comme de coutume, il convient d’insister sur le fait que la santé financière de l’Association dépend toujours de la fidélité de ses soutiens collectifs.

Le vérificateur co-président Le trésorier

Jacques Jacot Jean-Jacques Delémont

La Chaux-de-Fonds, le 15 août 2023